

## COURTIER D'ASSURANCES

Le **courtier d'assurances** est un intermédiaire dont l'activité consiste à mettre en relation deux personnes, dans le but de faciliter ou de faire aboutir la signature d'opérations d'assurances entre ces personnes.

**CFE compétent** : CCI

**Conditions d'accès** :

- Conditions de capacité professionnelle, d'honorabilité et de garantie financière.

- Immatriculation sur le **Registre des intermédiaires en assurance**, géré par l' **Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurances (ORIAS)**. Pour plus d'informations, consulter le site Internet de l'ORIAS ( <http://www.orias.fr/> ).

Cette formalité se fait sur présentation d'un extrait du registre du Commerce et des Sociétés.

**Complément d'information sur les conditions d'accès et la réglementation de cette activité** :

Sur le site <https://bpifrance-creation.fr>, puis "Mon activité est-elle réglementée ?", puis "Outils", puis "Les fiches réglementation de Bpifrance Création" [Courtier en assurance-réassurance](#)

**Pièce requise pour le CFE CCI** : Aucune

**Contact** :

**ORGANISME POUR LE REGISTRE DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCES ORIAS**

1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS CEDEX 09

[contact@orias.fr](mailto:contact@orias.fr) Tel : 09 69 32 59 73

Plate forme téléphonique : N° CRISTAL :09 69 32 59 73

### Contacts internes

[cfe@lyon-metropole.cci.fr](mailto:cfe@lyon-metropole.cci.fr)

[cfe42r@lyon-metropole.cci.fr](mailto:cfe42r@lyon-metropole.cci.fr)

[cfe42S@lyon-metropole.cci.fr](mailto:cfe42S@lyon-metropole.cci.fr)

COURTIER D ASSURANCES

Mise à jour le : 09/05/2019

La CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne dégage sa responsabilité en cas de défaillance quant à l'exactitude des informations.